

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 22 mai 2023 à 19H30

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Christophe DECAMPS, Conseillers communaux.

Objet n°18 - Question orale de la Conseillère Christiane OPHALS relative à la rénovation de l'école de Ronquières.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la rénovation de l'école de Ronquières.

Lors d'un conseil communal, la majorité avait annoncé qu'elle était en négociation avec le ministre pour l'obtention de subsides complémentaires afin de palier au coût prohibitif de la rénovation, dénoncé par le groupe Ensemble. La majorité était sans doute trop optimiste car il m'est revenu que ce subside complémentaire n'était pas possible pour un Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

Pourriez-vous me préciser :

- l'impact financier à charge de la commune,
- comment vous allez justifier et faire supporter ce budget important par les finances communales ?

Sur le même sujet, j'ai également appris que le chantier ne débiterait pas comme prévu pendant les vacances de juillet/août. Cette disposition avait été prise afin de garantir la sécurité des enfants pendant la phase critique des démolitions.

Pourriez-vous me précisez le planning mis à jour pour le commencement de ce chantier et la manière dont vous envisagez la prochaine rentrée scolaire ? Quel sera l'impact sur l'organisation scolaire et la sécurité des lieux avec la cohabitation des enfants et enseignants et le chantier ?

D'autre part, malgré les remarques du groupe Ensemble, vous avez scindé le dossier en trois parties, avec comme conséquence, l'intervention de 3 entreprises différentes : démolition - rénovation - menuiserie. La remise en question du planning d'intervention est-elle due à l'entreprise de démolition ? L'entreprise ayant signé le contrat pour la réalisation des travaux de

rénovation ne pourrait ainsi pas commencer son intervention dans les délais contractuels, si vous ne lui donnez pas accès à un chantier, préparé par les démolitions. Dans ce cas, allez-vous devoir supporter les coûts de statage du chantier que vous réclamera l'entreprise ?

Enfin, avez-vous des nouvelles quant à l'adjudication des travaux de menuiseries qui faisaient l'objet d'un lot séparé et pour lequel vous n'aviez pas reçu d'offres. Le budget complet de la rénovation peut-il enfin être communiqué ?

L'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question :

Le montant total des travaux attribué par le Collège communal du 23 décembre 2022 est repris comme suit :

Démolition :

Attribution du marché de travaux ayant pour objet la démolition partielle de l'école communale de Ronquières, sise Rue d'Henripont 145 à 7090 Braine-le-Comte, au prix de 359.466,57 € HTVA, soit 381.034,56€ TVAC ;

Rénovation :

Lot 1 : attribution du lot 1 relatif à la Rénovation du bâtiment à rue du marché de travaux ayant pour objet la rénovation de l'école communale de Ronquières, sise Rue d'Henripont 145 à 7090 Braine-le-Comte, au prix de 1.711.507,81 € HTVA, soit 1.814.198,28 € TVAC ;

Lot 2 : relance du marché cette année ;

Lot 3 : attribution du lot 3 relatif à l'enlèvement des modules provisoires et l'adaptation du préau du marché de travaux ayant pour objet la rénovation de l'école communale de Ronquières, sise Rue d'Henripont 145 à 7090 Braine-le-Comte, au prix 65.000,00 € HTVA, soit 68.900,00 € TVAC.

Comme déjà évoqué au cours des différentes interpellations au sujet de la rénovation de l'école communale de Ronquières, le plafond PPT pour l'année 2023 est fixé à 1.274.825,72€ TVAC(6%) +8% de frais généraux compris.

A ce stade de l'analyse par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il apparaît que l'offre du lot 1 de la rénovation hors options, hors UREBA et postes non subventionnables s'élève à 1.054.649,48€ HTVA ce qui nous amène à un montant de 1.207.362,72 € TVAC +frais généraux.

Notre dossier respecte donc le montant plafond du PPT.

Concernant l'information transmise lors d'un Conseil communal précédent relatif à une demande complémentaire de subsides et particulièrement le cas de la Commune de Binche, nous pouvons vous confirmer qu'après questionnement auprès de la Direction de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le dossier évoqué ne fait pas partie d'un programme PPT comme notre dossier de l'école de Ronquières mais bien d'un dossier classique de subsides qui comme vous le savez prend en général entre 5 et 10 ans pour se concrétiser.

Au vu de l'urgence des besoins de l'implantation de Ronquières, le PPT est le subside le plus adapté à notre planning de rénovation.

Concernant le démarrage du chantier sera lié à l'obtention des subsides par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, il n'est pas possible de notifier et donner l'ordre de commencer aux différents soumissionnaires avant réception de l'arrêté ministériel fixant le montant de la subvention.

Le calendrier du chantier devra donc s'adapter en fonction des nouvelles périodes des congés scolaires.

Nous ignorons vos sources mais en effet nous venons d'apprendre que le montant du subside pourrait être reporté au budget 2024 de la FWB.

Enveloppe 2023 épuisée ... Incroyable !!!

Le Collège a demandé à notre partenaire de Majorité en la personne d'Olivier Fievez que le cabinet Dardenne soit questionné rapidement afin de comprendre le pourquoi de cette malheureuse situation qui vient grever un projet annoncé en 2023 aux parents et élèves de l'école.

Inutile de rappeler l'incidence que cela pourrait avoir également au niveau des budgets des travaux, et ce, même si la FWB nous confirme une indexation dudit subside.

Comme signalé précédemment, le planning d'intervention n'est actuellement pas actualisé car il dépendra de la date de réception de l'arrêté de subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour l'instant, comme les entreprises ne sont pas encore notifiées et qu'il n'y a donc pas d'ordre de commencer, il n'y a donc pas de statage.

Le lot relatif aux menuiseries intérieures et peintures va être relancé prochainement mais n'a pas d'impact direct sur le démarrage du chantier étant entendu que les parachèvements seront exécutés en fin de planification. De plus ils ne sont pas subsidiés par rapport au plafond de la Fédération Wallonie-Bruxelles.